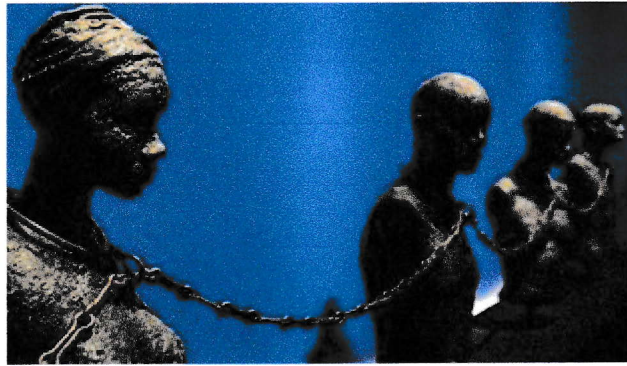


**L'esclavage :
pourquoi,
comment,
quand ?**



Abomination du XVIIIe siècle, l'esclavage qui était alors à son apogée devient une institution. Les Européens voulaient valoriser les nouvelles terres découvertes sur le continent américain, pour des fins purement économiques et commerciales.

Sous Louis XIII, en 1642, la France légalise l'esclavage, puis Louis XIV en 1685 édicte le Code noir qui en son art. 44, dénie tout droit juridique aux esclaves et officialise leur statut comme « biens meubles ».

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, rédigée et adoptée par l'Assemblée nationale française ne s'appliquera pas aux colonies.

En revanche, Robespierre édicte le 4 février 1794 le décret d'abolition applicable aux colonies.

Mais le 25 mars 1802, la paix d'Amiens est signée entre la France et l'Angleterre. Cette dernière subit également diverses révoltes contre l'esclavage dans ses colonies. Il est supposé que la paix récemment signée entre ces deux puissances coloniales incluait le maintien de l'esclavage dans les colonies françaises pour éviter que les soulèvements en fassent tache d'huile.

Le 20 mai 1802, Napoléon le rétablit en menant même une intense répression en Guadeloupe et en Guyane.

La tenace contre vérité impliquant l'influence de son épouse, Joséphine Bonaparte, qui était fille d'un riche cultivateur de Martinique est infondée. Issue d'une famille de planteurs du XVIIIe siècle, elle aimait ses esclaves et elle les respectait, même si l'esclavage faisait partie intégrante de sa vie.

Napoléon voulait reconstituer un empire colonial pour des nécessités économiques. Un Français sur dix vivait du commerce colonial sous l'Ancien Régime ! Et Saint-Domingue représentait plus de la moitié de la production « mondiale » de sucre. Sachant que les Anglais détenaient la maîtrise du commerce maritime mondial, il devenait vital pour la France de poursuivre cette production pour s'en assurer l'approvisionnement. De plus, le puissant lobby des profiteurs des colonies, avec à sa tête Cambacérès, deuxième consul, et Talleyrand, ministre des relations extérieures, l'exigeait.

Napoléon regrettera toujours d'avoir été contraint d'appliquer ce rétablissement.

En 1815, Napoléon fait voter l'abolition de la traite des Noirs. Mesure qui n'aura quasi pas d'effets.

Ce ne sera que le 27 avril 1848 que sera promulgué le décret d'abolition de l'esclavage.

Malgré tous les progrès réalisés depuis tout ce temps, l'esclavage moderne persiste encore sous trop de formes : l'exploitation des travailleurs pauvres, la prostitution forcée, le trafic d'enfants, la confiscation de passeports et le patriarcat. On estime à 40 millions le nombre de ses victimes chaque jour dans le monde.